

Date de dépôt : 21 novembre 2016

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2017

Rapport de M. Bernhard Riedweg

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève (SIG) a examiné le projet de loi 11983 lors de sa séance du 21 octobre 2016 sous la présidence de M. Daniel Sormanni.

M^{me} Béatrice Stuckelberg, secrétaire générale adjointe du DALE, était présente.

Le procès-verbal a été tenu par M. Tamim Mahmoud, que nous remercions de la qualité de son travail.

Audition de M. Michel Balestra, président du conseil d'administration, M. Christian Brunier, directeur général, M^{me} Céline Gauderlot, directrice finances, et M. Jean-François Jordan, responsable controlling et planification direction finances auprès des SI

Avant la présentation de M^{me} Gauderlot, M. Brunier donne quelques indications. Il explique que l'objectif du présent budget est avant tout de contenir les charges. Il rappelle le projet qui avait déjà été annoncé l'an dernier, à savoir le programme « Leviers de Performance » qui vise à réduire les charges de 5% en trois ans et de 8% en cinq ans. M. Brunier souligne qu'il s'agit d'atteindre ces objectifs sans faire de coupes linéaires, sans fixer d'objectifs sectoriels et de faire ceci sans consultants. Il y a toutefois un ultimatum qui est fixé au-delà duquel l'entreprise recourra le cas échéant à des

coupes linéaires et aux moyens susmentionnés. M. Brunier fait comprendre que le but n'est aucunement d'y avoir recours ; les cadres ont compris que l'amélioration des performances constitue leur premier objectif et qu'ils ont tout intérêt à l'atteindre. D'ailleurs, la somme des mesures d'économies durables validées s'élève aujourd'hui 30 millions. S'il s'agit de mesures sur papier qui doivent encore être mises en place dans les cinq ans à venir, M. Brunier relève que ce sont des mesures qui ont déjà été définies par des comités d'experts ; en effet, des comités auditionnent les différents secteurs et analysent le planning et le plan d'action et valident les montants en fonction des éléments à disposition.

Le deuxième objectif est celui qui consiste à mieux prévoir les investissements. M. Brunier explique que les prévisions sont systématiquement au-dessus du réel. On répète que cela est normal pour diverses raisons. Toutefois, il est souhaitable d'en tenir compte ; il s'agit maintenant de ne pas mettre la totalité de la liste des investissements possibles dans le budget car on sait qu'on n'en réalisera que 70 ou 80%. M. Brunier indique que des dépassements de budgets sont autorisés, mais ils doivent être justifiés.

M. Brunier ajoute que les SIG ont su offrir un service d'une très bonne qualité mais que la rigueur financière n'a pas toujours été une préoccupation prioritaire ; il s'agit maintenant de trouver un équilibre. Le directeur général pense que l'entreprise doit bien sûr continuer à proposer une eau de qualité et des installations avec un haut niveau de fiabilité. Le fait que l'on ne connaisse presque pas de coupure d'électricité, de gaz ou d'eau est d'ailleurs utile dans la promotion économique, s'agissant notamment d'entreprises spécialisées dans le *high-tech*. M. Brunier relève aussi le fait que l'on n'a pas connu d'accident mortel depuis des années, ce qui n'est pas le cas dans d'autres villes. Ainsi, M. Brunier résume qu'il faut allier la qualité des produits, la fiabilité des installations et la rigueur financière. Le budget présenté va dans cette direction.

En préambule de la présentation, M^{me} Gauderlot donne un rappel sur les règles de préparation d'un budget. Elle indique à cet égard que les chiffres qui vont être présentés sont exempts des effets de la consolidation ; il s'agit donc des SIG sans l'effet des participations à l'exception de l'endettement. Par ailleurs, M^{me} Gauderlot souligne l'absence d'écritures IFRS dans ce budget. Il n'y a en particulier aucune écriture relative à des dépréciations d'actifs.

M^{me} Gauderlot passe à la présentation proprement dite et commente le Plan d'affaires 2017. Elle fait remarquer que les SIG devraient atteindre un résultat de gestion moyen de 62 millions sur la période 2017-2021 avec une croissance en fin de plan. Cette croissance est assurée par deux éléments : premièrement, l'effet du programme « Leviers de Performance » qui prévoit 17 millions

d'économies entre 2017 et 2021 ; deuxièmement, la croissance en fin de plan est due aux activités en développement, particulièrement la thermique.

Conformément à l'un des objectifs de la convention d'objectifs, le total de l'EBITDA sur la période de 2017 à 2021 – de 1,155 milliard – devrait permettre de couvrir les investissements qui sont prévus sur les cinq ans. Ces investissements concernent les ouvrages et réseaux à hauteur de 50% – soit environ 560 millions – afin d'assurer un approvisionnement sûr et des prestations fiables. 25% des investissements concernent des activités en développement comme la thermique – soit environ 300 millions. Près de 20% concernent les projets dits spéciaux. M^{me} Gauderlot explique qu'il s'agit des projets qui sont analysés séparément. En l'occurrence, il s'agit de trois projets particuliers, à savoir la géothermie, Cheneviers IV et le projet d'axe stratégique réseau (ASR). Ces projets sont analysés séparément en raison des investissements significatifs qu'ils impliquent sur la durée du plan et du fait qu'ils ne généreront pas ou peu de revenu.

M. Brunier apporte une précision concernant l'ASR. Premièrement, l'enfouissement de la ligne à très haute tension n'est pas encore joué car, pour le moment, il n'y a aucune entité qui veuille payer. Deuxièmement, il s'agit de faire des réaménagements de certains dispositifs de l'autoroute et de poser de la thermie sur l'axe de l'aéroport. L'objectif souhaité serait de pouvoir coordonner les trois projets et de tout faire en même temps, ce qui diminuerait sensiblement les coûts.

M^{me} Gauderlot poursuit en notant l'augmentation de la dette sur la fin du plan. Elle remarque une augmentation de 150 millions entre le 31 décembre 2015 et 2021. Malgré cela, le ratio endettement net/EBITDA reste inférieur ou égal à 4 jusqu'à 2021 ce qui correspond à ce qui a été fixé par le conseil d'administration. M^{me} Gauderlot se focalise ensuite sur l'année 2017. Le résultat de gestion y est établi à 46 millions, soit 9 de moins que l'estimé 2016. M^{me} Gauderlot constate que cette diminution n'est pas liée à l'exploitation en tant que telle puisque le niveau d'EBITDA est resté constant entre l'estimé 2016 et le budget 2017 à environ 220 millions. M^{me} Gauderlot mentionne la ligne concernant les amortissements / charges & produits financiers et souligne deux éléments : premièrement, elle mentionne l'arrêt des paiements des dividendes EOSH, ce qui a un impact sur les produits financiers de -4 millions, et, deuxièmement, que les amortissements liés à la rénovation du poste de Verbois ont été accélérés. Des éléments ont en effet dû être remplacés car les pièces de rechange devenaient introuvables. Les investissements restent constants par rapport à 2016 et ces derniers doivent être couverts par la capacité d'autofinancement.

M. Brunier apporte une précision concernant l'équivalent plein temps (EPT). Il fait remarquer que le chiffre de 1608 EPT ne change pas par rapport à l'an dernier alors même que la thermique et le solaire se développent. L'entreprise essaie donc de garder le même effectif même si la société a plus d'activité. M. Brunier précise que ces chiffres ne sont pas hasardeux mais bien le fruit d'engagements qui ont été pris. Il explique qu'il y a une liste nominative d'où il ressort que les postes des employés qui partent à la retraite doivent être renouvelés ou renouvelés à temps partiel ou encore que ces postes doivent être transférés dans un autre secteur. Le directeur général signe chaque déclaration pour tenir des objectifs précis.

M^{me} Gauderlot passe aux produits et constate une très faible variation entre l'estimé 2016 et le budget 2017 soit une baisse de -5 millions qui est principalement rattachée au secteur de l'énergie. M^{me} Gauderlot souligne à cet égard des effets qui se compensent. Il y a un effet prix négatif lié à la baisse du prix du gaz et à la baisse des tarifs de l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2017, de même que la baisse des coûts d'approvisionnement. Cet effet prix négatif qui pèse une vingtaine de millions de francs est compensé par un effet volume qui lui s'élève d'une quinzaine de millions. L'effet volume est lié à la thermique et aux nouveaux raccordements.

Sur la période 2017-2021, M^{me} Gauderlot mentionne la croissance attendue de 14 millions. Cette croissance concerne principalement le secteur des réseaux et elle est liée à la taxe NER (Nouvelles Energies Renouvelables). Cette taxe qui est de 1,5 centime/kWh en 2017, passera à 2,1 centimes/kWh en 2018 et à 2,3 centimes/kWh en 2019, ce qui équivaut à 21 millions sur les produits du réseau. Au niveau de l'environnement, on peut observer une érosion progressive du chiffre d'affaires ; on passe en effet de 256 à 246 millions entre 2017 et 2021. M^{me} Gauderlot explique que cette baisse est principalement liée à un effet volume qui s'explique, d'une part, par la réduction de la consommation d'eau d'environ 1% par année et, d'autre part, par la baisse des volumes de déchets traités d'environ 10%. Quant à l'énergie, M^{me} Gauderlot fait remarquer qu'il y a globalement peu de variation puisqu'on passe de 416 millions en 2017 à 419 millions en 2021. Il y a ici aussi des effets qui se compensent entre les baisses des ventes d'électricité – causées à $\frac{3}{4}$ par un effet prix et $\frac{1}{4}$ par un effet perte de clients – et les effets positifs de la thermique. On peut également percevoir un pique de l'énergie en 2018 ; celui-ci est lié à la taxe CO₂ qui passe de 1,5 à 2,2 centimes/kWh.

S'agissant des achats d'énergie, M^{me} Gauderlot explique que seule la taxe CO₂ est indiquée, la taxe NER faisant partie des redevances. Entre 2016 et 2017, la baisse des achats de 11 millions est essentiellement due à la baisse du prix de l'électricité. La croissance de 17 millions entre 2017 et 2018 est due à

l'effet taxe CO₂, puis la baisse de 28 millions entre 2018 et 2019 est liée à la fin d'un gros contrat d'approvisionnement.

M^{me} Gauderlot mentionne ensuite les charges d'exploitation, représentées avec et sans le programme « Leviers de Performance ». Parallèlement, les EPT sont représentés et on constate une diminution des EPT liée aux départs en retraite non remplacés ; cette baisse des EPT compense l'effet de l'adaptation des salaires.

M^{me} Gauderlot commente ensuite l'endettement des SIG que l'on peut retrouver dans les états financiers consolidés. Il s'agit d'une dette qui se compose d'une dette bancaire à hauteur de 450 millions et d'une dette à l'égard de la caisse de pension à hauteur de 360 millions. On peut constater une capacité d'autofinancement qui couvre les investissements dans le respect de la convention d'objectifs. La dette des sociétés consolidées augmente marginalement. L'impact sur les dividendes des propriétaires est de 150 millions. Ainsi, il en résulte une dette d'environ 960 millions, soit 150 de plus qu'à la fin 2015.

Finalement, M^{me} Gauderlot mentionne le ratio d'endettement et compare le Plan d'affaires 2017-2021 avec celui de 2016-2020, miroitant les efforts faits sur la maîtrise des investissements pour contrôler l'endettement. Les ratios sont en effet inférieurs.

M. Balestra relève que l'augmentation de la dette est liée au prélèvement envisagé par l'Etat.

Un député UDC demande quelle est la capacité de financement et si cette dernière permet de couvrir les investissements.

M. Balestra répond qu'il y a 1,381 milliard de capacité d'autofinancement pour 1,351 milliard d'investissements.

M^{me} Gauderlot précise que cela inclut l'année 2016 car on est parti d'une dette réelle à fin 2015 pour arriver à la dette à fin 2021.

Le même député constate une différence entre le chiffre d'affaires dans le budget de 2016, qui était de 1,064 milliard et celui de 2017, s'élevant à 1,024 milliard.

M. Jordan répond que cela est dû à deux facteurs. Le premier étant le volume, notamment du gaz, puis de l'eau dans une moindre mesure. En effet, l'hiver passé, il y a eu moins de consommation de gaz. Au niveau de l'électricité, c'est un effet prix qui est en cause ; les prix ont globalement baissé et la moyenne des prix de vente du marché est plus basse que ce qui avait été prévu au mois de juin 2015. M. Jordan relève tout de même que ces éléments ont peu d'impact sur la marge faite sur le gaz comme sur l'électricité puisque

les SIG vendent moins et, dans le même temps, ils achètent moins. De même, si l'entreprise vend moins cher, c'est aussi qu'elle a acheté moins cher.

Le même député se réfère au budget de l'an dernier et lit : « Pour contenir le montant de la facture énergétique de ses clients et demeurer concurrentielle, les SIG misent avant tout sur une baisse de la consommation plutôt que sur une baisse des prix ». Il demande si cela est toujours d'actualité pour les SIG.

M. Brunier se réfère à la conférence de presse qui a eu lieu récemment avec les SIG, M. Hodgers et le recteur de l'Université de Genève (M. Flückiger) ; il y a annoncé une économie de 115 GWh faite l'an dernier grâce au programme éco21, ce qui équivaut à une consommation de 40 000 ménages. C'est une très bonne performance. M. Brunier indique qu'une thèse universitaire a été publiée il y a peu de temps. Cette dernière démontre – en analysant les 53 millions des 65 millions engagés pour éco21 – qu'une dynamique économique a été créée et a généré 127 millions de revenus pour Genève. De grands efforts ont été faits pour les PME et les PMI qui achètent du matériel et de l'équipement. Il s'agit d'environ 200 emplois durables. M. Brunier souligne que cela permet également de préserver des clients. Il explique que, face à la concurrence internationale, certains producteurs cassent les prix et font du *dumping*. En revanche, les SIG cherchent à avoir des prix optimisés et à réduire les quantités consommées. Par ailleurs, M. Brunier estime qu'il est impossible de promettre une baisse de prix sur une longue période ; par contre, lorsque l'on change un équipement et que l'on consomme moins, il s'agit d'une vraie économie qui est durable.

Un député UDC aimerait savoir quel sera le montant approximatif du budget 2017. M. Brunier répond que, comme l'an dernier, il s'agit d'une quinzaine de millions. Dans le domaine des investissements, l'on a parfois du retard et parfois de l'avance. Les SIG travaillent sur l'ensemble des segments de clientèle, entreprises comme particuliers, ce qui fait peut-être la force du programme. M. Brunier constate que toutes les villes du monde ont des programmes d'économie d'énergie mais que très peu de ces programmes fonctionnent. M. Brunier cherche à savoir la raison pour laquelle à Genève cela fonctionne. Il pense que le fait de toucher tout le monde y contribue et pense aussi au fait que ce soit le distributeur d'énergie qui se charge du programme d'économie d'énergie et non l'Etat.

Le même député constate qu'au niveau des EPT, seules 41 personnes quittent l'entreprise d'ici cinq ans.

M. Brunier répond que cela est dû au fait que beaucoup de postes seront naturellement renouvelés.

M. Balestra précise que l'entreprise est déjà à un niveau technique d'optimisation des postes qui est très élevé. Cela ne saurait se comparer à une administration avec un niveau d'automatisation des processus bas et une société où l'on pourrait diminuer le personnel de façon significative. L'idée ici est d'améliorer la productivité générale avec un avantage qui est que cela est admis culturellement par l'ensemble de l'entreprise ; il s'agit de 5% sur trois ans et de 8% sur cinq ans.

Un député S constate que le chiffre d'affaires a une tendance à la baisse, qu'il y a des investissements importants à faire et que le résultat de gestion est en baisse. Il comprend que l'on souhaite compenser cette situation avec la thermique, mais il lui semble qu'il ne s'agit là que d'un vœu.

M. Balestra dit que, lorsqu'on met en place des objectifs, il s'agit effectivement de prévisions. Lorsqu'une stratégie est fixée dans le but d'atteindre les objectifs, il s'agit d'un acte d'entreprise et de *management*. Si ces objectifs sont atteints au moment de présenter les comptes, c'est que la stratégie a fonctionné. M. Balestra pense que, ces dernières années, les objectifs ont été atteints.

De plus, M. Balestra considère que le chiffre d'affaires n'est pas déterminant en tant que tel. En effet, l'on peut faire du *dumping* en vendant des fluides moins cher que le prix auquel on les a achetés. On crée ainsi une perte tout en augmentant le chiffre d'affaires ce qui n'est pas une bonne opération. En revanche, l'optimisation des processus consiste à vendre ce fluide à un prix compétitif tout en proposant des programmes de diminution de la consommation qui conduisent à une diminution de la facture globale. Si la stratégie thermique ne crée pas un revenu immédiat mais uniquement des charges d'investissement, il relève que, sur tous les réseaux, l'histoire montre qu'après quelques années vient le moment d'optimiser le nombre de clients par rapport au potentiel du réseau avec des résultats tout à fait encourageants.

Un député S comprend les propos de M. Balestra et se satisfait de la transparence de cette présentation. Il entend tout de même souligner que les prix de l'électricité sont cadrés par la Confédération et ne sont pas soumis à l'offre et à la demande. De plus, il maintient qu'on ne peut s'attendre à des bénéfices mirobolants lors des prochaines années. Le député apprécie aussi les réductions de consommation d'énergie apportées par éco21 ; il remarque d'ailleurs que ce programme a été mis en place par l'ancien conseil d'administration qui a fait un très bon travail. Il attire toutefois l'attention de ses interlocuteurs sur le paradoxe qui accompagne ce programme qui a été imposé par l'Etat. En fait, lorsqu'on réduit la consommation, on réduit inévitablement le chiffre d'affaires. Lorsque ce chiffre d'affaires est réduit et que les mêmes charges sont maintenues, il y a souvent quelques problèmes.

M. Brunier reconnaît que, à l'évidence, les produits baissent. Cela est dû au réchauffement climatique et à la concurrence accrue, la moitié du chiffre d'affaires étant exposée au marché, ce qui n'était pas le cas par le passé ; il ajoute que la population consomme aussi un petit peu moins d'énergie. M. Brunier reprend les propos de son collègue M. Jordan et rappelle que les SIG sont très peu producteurs. Ils achètent 75% de leur électricité et s'ils en vendent moins ils en achètent moins, ce qui est rassurant. Un autre atout qui peut rassurer est que, si l'entreprise est face à des investissements majeurs, rien n'empêche, en fonction de la conjoncture, de les décaler quelque peu. En effet, M. Brunier relève qu'il ne serait pas catastrophique de devoir décaler la réalisation des Cheneviers IV de quelques années, la fiabilité du réseau n'en serait pas menacée ; ce raisonnement s'applique pour les déchets verts ou pour le développement de la thermique. Finalement, M. Brunier relève que les SIG sont une entreprise publique qu'on pourrait considérer comme le bras industriel de l'Etat. Pour cette raison, il existe une convention d'objectif et des tâches d'intérêt public qui impliquent parfois de ne pas gagner de l'argent pour rester dans son devoir d'entreprise publique.

Le même député S s'interroge sur les charges & produits financiers, qui sont en augmentation.

M. Balestra explique que les SIG ont une dette de plus de 400 millions envers la caisse de retraite. Il a été décidé de faire un amortissement de 77 millions par année tout en payant 3,5% d'intérêt à la caisse de retraite pour le solde. M. Balestra insiste sur le fait que cette action n'est pas irréfléchie. Les actuaires ont regardé la situation de la caisse et ont constaté qu'en tout état de cause, il faudra combler son déficit de couverture. Or si aujourd'hui les SIG mettaient environ pour 400 millions d'obligations sur le marché pour avoir de la liquidité à 1,25% et transmettre ces fonds à la caisse de retraite, il y aurait la plus grande crainte que, avec lesdits 400 millions, la caisse fasse de mauvais investissements qui, à terme, devraient être compensés par les SIG. Ainsi, il apparaît qu'il serait plus facile pour la caisse d'intégrer les 77 millions par année. De même, les 3,5% d'intérêt à payer pour les arriérés de fonds non versés par le passé permettent à la caisse d'avoir des résultats qui garantissent aux SIG de ne pas être confrontés à de mauvaises surprises. Le conseil d'administration a donc envisagé les différents scénarios et a opté pour cette variante de façon presque unanime.

Le député S se satisfait de ces explications et indique qu'elles seront aussi utiles à la Commission des finances.

Une députée S s'interroge sur les 41 postes ETP qui vont être perdus et voudrait savoir quels types de postes vont disparaître.

M. Brunier répond que l'entreprise est historiquement monopolistique et qu'il y avait un certain manque d'exigence au niveau de la performance. Le but n'est aucunement de baisser la qualité, mais il n'est pas question non plus de garder des emplois fictifs. M. Brunier explique que cet état de fait est compris des syndicats. Le dialogue social est tout à fait ouvert et il ne s'agit nullement de couper linéairement. Il s'agit plutôt de trouver le bon compromis entre la situation économique et le social. A l'heure actuelle, il n'y pas le moindre conflit social aux SIG et le dialogue social fonctionne bien avec une grande proximité ; le président rencontre régulièrement les syndicats.

M. Balestra précise qu'il ne s'agit pas d'un grand nombre de postes sur cinq ans. De plus, les projets mis en place et les quelque 200 millions investis par année vont créer des postes de travail supplémentaires dans des entreprises prestataires de services qui vont devoir réaliser ces ouvrages.

Une députée S ne doute pas que les syndicats soient sollicités, mais elle se préoccupe de la disparition des places de travail en général. Elle demande si, en 2021, selon les affaires, on peut s'attendre à ne plus voir de postes disparaître.

M. Brunier répond qu'il y aura encore des diminutions de postes, mais elles sont liées à la technologie. Par exemple, l'usine des Cheneviers tourne aujourd'hui avec 110 personnes contre 45 nécessaires pour la nouvelle usine. Là aussi, il y a encore du temps et l'entreprise a déjà convoqué tout le personnel et a établi un plan nominatif avec les départs à la retraite, les reconversions, etc. M. Brunier est persuadé qu'il n'y aura pas de dégâts sociaux. Aussi, de la même façon que l'usine est fortement automatisée et requiert moins de personnel, il existe, en compensation, des nouveaux métiers dans des domaines comme l'informatique ou le marketing.

Un autre député S constate que le budget a été validé par le conseil d'administration le 1^{er} septembre 2016. Il se demande pourquoi la commission ne le reçoit qu'aujourd'hui du Conseil d'Etat avec une date de dépôt du 12 octobre.

M^{me} Stuckelberg répond que, après le passage au conseil d'administration des SIG, le budget est effectivement transmis au Conseil d'Etat avec des délais de dépôt ; des préavis doivent être recueillis des départements et cela prend du temps.

M. Brunier annonce que, par mesure de simplification, les SIG ont récemment décidé de changer la façon de faire et que, dorénavant, le budget sera approuvé par le conseil d'administration à la fin du mois de juin, ce qui laissera deux mois de plus au Conseil d'Etat.

Le même député S se réfère à la page 5 du PL 11983 et il constate que les « autres charges et redevances » passent de 96 millions en réel 2015 à 118 millions dans le budget 2017. Cela ne correspond pas au prélèvement des 30 millions par l'Etat.

M. Balestra affirme qu'il a été tenu compte du prélèvement de 30 millions car le risque de ce prélèvement est réel.

M^{me} Gauderlot indique que les 30 millions dont il serait éventuellement question représentent un dividende. Pour cette raison, ils ne figurent pas dans le budget d'exploitation en tant que tel, ni dans le budget d'investissement. Ils sont mentionnés dans le budget pour montrer la perspective de l'endettement.

M. Brunier précise que le résultat de gestion est de 46 millions auxquels on retranche ensuite les 30 millions.

Le même député S souligne, concernant ces 30 millions, la symétrie entre le budget SIG et le budget du canton. Quel que soit le montant prévu du prélèvement, qu'il soit de zéro, 18 ou 30 millions, il faut le préciser car cela a une incidence sur le déficit du canton.

Dans ce cadre, M. Brunier rappelle que la dette des SIG est consolidée avec celle de l'Etat.

M. Balestra répond que, sur le budget 2017 du canton, il y aura 18 millions de revenu en moins ; par contre, les SIG vont se désendetter de 30 millions. Ainsi, sur le bilan consolidé, l'Etat se portera à 12 millions de mieux qu'avec le prélèvement.

Un député S pose une question sur l'endettement des SIG dont il a été question lors de la présentation et aimerait savoir s'il a été présenté sans aucune dévaluation ou dépréciation d'actifs.

M. Brunier estime que la dépréciation d'actifs n'a pas d'incidence sur la dette car, tant que l'on ne vend pas, on ne perd rien.

Dans ce cadre, M. Balestra relève que la capacité d'autofinancement de l'entreprise et la dépréciation d'actifs ne sont pas liés.

M. Brunier apporte une précision concernant la dette. Comme cela a été indiqué précédemment, elle est grandement due à la caisse de retraite, pour la simple raison que, à l'époque, la garantie de l'Etat n'avait pas été obtenue. Une garantie de l'Etat aurait évité d'avoir à couvrir la caisse de retraite. M. Brunier regrette que cela soit le cas. L'Etat avait, par cette décision, enrichi les banques plutôt que sa filiale SIG. Il précise qu'il ne s'agissait pas du gouvernement actuel. D'ailleurs, l'on a cherché à corriger cet état de fait avec M. Hodgers, mais c'était trop tard.

L'autre élément de la dette est lié à l'héritage relativement lourd des Cheneviers et des stations d'épuration (STEP). M. Brunier indique qu'il s'était agi de ventes par l'Etat aux SIG à un prix qui n'était pas le prix industriel. Aujourd'hui, les SIG travaillent avec le DETA pour absorber cette dette. Il s'agit dans un premier temps de se mettre d'accord sur les différents chiffres contestés de part et d'autre et, dans un second temps, de trouver des solutions.

Le même député se satisfait de ces explications. Il relève toutefois que le plan tel qu'on le voit aujourd'hui pourrait bien révéler des chiffres différents en 2021 suite à d'autres éléments sur les sociétés consolidées, qu'on ne connaît pas aujourd'hui.

M. Brunier reconnaît qu'il s'agit là de prévisions. Il se peut aussi que les prix de l'énergie prennent l'ascenseur et que le plan s'en trouve complètement changé.

Le député Ve demande si les SIG parviennent à répondre à la demande concernant le programme éco21.

M. Brunier répond par la négative. La demande est aujourd'hui trop importante mais il s'agit d'un phénomène nouveau ; il précise que l'on cherche actuellement des solutions pour y répondre. Si le seul moyen est d'engager du personnel, alors cette piste sera éventuellement suivie, mais on cherche actuellement d'autres moyens de répondre à la demande.

Le même député aimerait avoir des précisions sur le tableau des charges et redevances qui figurent à la page 6 du PL 11983.

M. Jordan explique que, historiquement, le tableau présentait les redevances qui sont reversées aux cantons et aux communes à l'exclusion des redevances fédérales.

M. Balestra ajoute que le reste est prélevé sur le client et reversé à la Confédération.

M^{me} Stuckelberg précise à cet égard que les redevances sur l'utilisation du domaine public, qui sont versées aux propriétaires, sont également, conformément aux dispositions légales fédérales, répercutées sur les clients.

Le député Ve demande s'il serait possible d'obtenir un document qui détaille à qui vont les différentes redevances et à quel pourcentage.

M^{me} Gauderlot répond qu'une note pourrait être transmise si les commissaires le souhaitent, mais elle invite aussi à consulter les états financiers consolidés dans lesquels il y a une page réservée aux redevances et leurs destinataires ainsi que les modalités de calcul.

Le même député demande, dans l'hypothèse où les 30 millions ne seraient pas prélevés, si les SIG investiraient plus massivement dans la thermique pour obtenir un réseau performant plus rapidement.

M. Balestra rappelle le ratio de 4 fixé par le conseil d'administration ; ce ratio ne sera pas dépassé. Il est évident que, avec 30 millions supplémentaires, la capacité d'autofinancement est plus grande et que cela donne des possibilités d'investissements supplémentaires.

M. Brunier explique que les SIG travaillent actuellement avec l'office cantonal de l'énergie sur l'élaboration du plan directeur des réseaux ; ce dernier devrait être livré au début de l'année 2017. L'enjeu principal de ce plan est la thermique car c'est ce qu'il y a de nouveau. Il s'agit d'abord de définir la stratégie thermique du canton pour le froid et le chaud. Ensuite, en fonction de la stratégie, les travaux à faire pourront être définis, puis le rythme de ces travaux sera défini par les objectifs du canton et de la Confédération. Naturellement, si le canton exige que les travaux avancent deux fois plus vite, il faudra engager du personnel. M. Brunier indique à cet égard que les spécialistes de la thermique ne sont pas faciles à trouver sur le marché. Il faudrait certainement aller les recruter dans les pays de l'Est. Autrement, l'argent pourrait être utilisé pour le désendettement. En somme, M. Brunier résume que les deux secteurs en développement sont la thermique et le solaire ; le reste relève d'activités récurrentes.

Le député Ve demande s'il y aura des redevances sur la thermique.

M^{me} Stuckelberg indique que le projet de loi sur les ressources du sous-sol prévoit qu'il pourrait y avoir une exonération pour les projets de géothermie.

Le même député aimerait avoir des indications sur la formation des apprentis et l'évolution en la matière.

M. Brunier répond qu'actuellement il y a près de 70 apprentis auxquels on peut ajouter les nombreux stagiaires provenant des grandes écoles comme les HES, l'université ou l'EPFL. Les apprentis sont donc au nombre de 70 contre 60 précédemment. M. Brunier pense qu'il faut y aller progressivement et précise que les SIG en font davantage que ce qui se fait dans d'autres entreprises privées ou publiques. Il note qu'il est de plus en plus compliqué de s'occuper d'apprentis. A cet égard, beaucoup de PME n'y arrivent plus, car cela prend trop de temps et représente beaucoup de bureaucratie. Par ailleurs, M. Brunier précise que les SIG paient leurs stagiaires qui s'ajoutent aux apprentis.

Un député PLR demande si le vote qui aura lieu au niveau de la Confédération concernant la stratégie 2050 aura une influence sur les plans des SIG. Il aimerait savoir si ces éléments sont anticipés.

M. Balestra répond que, l'an dernier, la Confédération a mis en place neuf indices pour la transition énergétique et a fait travailler une entreprise privée pour évaluer le taux d'adéquation des entreprises avec la stratégie énergétique 2050. La moyenne nationale était de 49%, celle des grosses entreprises électriques était de 62% et les SIG étaient au-dessus, soit à 80%. Le niveau de performance des SIG par rapport aux besoins de la transition énergétique est donc très important.

M. Brunier précise que les seules villes derrière Genève, qui pourraient être compétitives, sont Zurich et Bâle, les autres étant loin derrière. Cette avance est rassurante et on sait que les autres devront investir pour arriver à ce stade.

Le même député PLR demande quels sont les engagements restants et sur quelle durée.

Par souci de précision, M. Brunier préférerait faire une note à cet égard. Mais il indique que les engagements sont de plus en plus à court terme. Il relève la difficulté du métier qui consiste à faire de la gestion des risques et de l'approvisionnement. Il faut optimiser le portefeuille sans pour autant spéculer.

Le même député demande si l'endettement présenté inclut la CAP.

M^{me} Gauderlot répond par l'affirmative.

Le député PLR demande s'il serait possible d'avoir des détails sur le projet de modification de la taxation des frais de transport de l'énergie électrique.

M. Brunier répond qu'il s'agissait d'un arrêt du Tribunal fédéral (TF) concernant une plainte de l'ElCom. La question concernait le report des coûts des énergies développées en propre. Le TF a exigé que la répartition soit équitable et que ce ne soient pas que les clients captifs qui subissent le report. Les clients éligibles doivent en effet contribuer équitablement. M. Brunier relève que la situation est compliquée car les clients éligibles pourraient facilement partir ailleurs, même au-delà des frontières. Les SIG ont institué un groupe de travail pour regarder attentivement ce qui y est fait. Il apparaît que les SIG sont relativement couverts mais M. Brunier parle avec beaucoup de prudence car on ne sait pas ce que l'ElCom va faire. Néanmoins, M. Brunier présente les atouts des SIG : premièrement, l'entreprise n'a jamais pratiqué de *dumping*, donc de vente d'énergie à perte ; deuxièmement, l'entreprise n'a pas de plainte sur le dos à la différence d'une partie des grandes entreprises électriques suisses ; troisièmement, les clients des SIG ont le choix de payer plus cher. Ce dernier élément constitue une protection relativement sûre par rapport à l'arrêt qui reprochait à l'entreprise de ne pas avoir laissé le choix aux clients. En effet, les consommateurs qui ont opté pour l'électricité Vitale Vert ont choisi de payer plus cher pour cette production. M. Brunier estime qu'il ne reste plus qu'à attendre de voir ce que fera l'ElCom. En tout état de cause,

M. Brunier précise qu'il n'est pas question de se grouper avec d'autres entreprises comme c'est le souhait des électriciens suisses qui veulent exercer une pression sur les forces politiques.

Un autre député PLR demande si les réflexions de l'Etat concernant son personnel ont été envisagées par les SIG. Il pense notamment au système SCORE. M. Brunier souligne que le système salarial des SIG est déjà fort différent de celui de l'Etat. Il n'y a par exemple plus d'automatismes salariaux ni d'annuités depuis de nombreuses années. Le modèle tend toutefois à être encore simplifié et un travail est fait de concert avec les syndicats. A titre d'exemple, M. Brunier évoque le fait qu'il y a trop de classes au sein de l'entreprise. On cherche donc à arriver à des postes types plus simples.

Un député PLR indique que le projet de loi concernant le prélèvement du bénéfice des SIG a été retiré par le groupe PLR. S'agissant de la caisse de pension, le député s'étonne d'entendre que des négociations ont eu lieu avec le Conseil d'Etat car la réflexion semble aller dans le sens inverse s'agissant de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

M. Brunier explique que M. Hodgers est entré en fonction quelques mois après lui. En considérant la situation des SIG, il s'est demandé pourquoi l'Etat ne garantissait pas la caisse de retraite. Les équipes ont analysé la situation et ont vite remarqué que cela ne pouvait pas changer légalement ; il s'agissait plus d'un réflexe de gestionnaire que d'une analyse de fond du problème.

Un député S souhaiterait avoir quelques précisions sur le projet d'éoliennes qui devrait voir le jour.

M. Brunier explique qu'il s'agit d'un ancien contrat dont les SIG n'ont pas su sortir. En toute franchise, M. Brunier indique qu'aujourd'hui les SIG ne seraient pas partie prenante et qu'il ne s'agit de loin pas du meilleur projet d'éoliennes de Suisse. Les SIG vont toutefois honorer leurs obligations. Le directeur général précise que les médias se sont vite empressés, alors qu'on n'en est qu'au stade de l'autorisation de construire. Cette dernière peut être contestée.

Le même député mentionne l'audition très intéressante du CEO d'Alpiq ; il se souvient que ce dernier regrettait que les romands n'aient même pas consulté le dossier.

M. Balestra rétorque qu'aujourd'hui, à travers EOS, les SIG possèdent déjà 37% des actions d'Alpiq et il explique leur démarche qui consiste à sortir ces actions de l'entreprise pour les placer dans une société spécifique ; après cette opération, leur souhait est d'en vendre 49% alors qu'elles appartiennent déjà aux SIG. Par ailleurs, Alpiq souhaite les vendre à un prix qui ne permet ni d'amortir l'investissement ni de toucher un intérêt dans les 13 ans qui restent

avant le retour du barrage à la collectivité publique. M. Balestra dénote que c'est évidemment une mauvaise affaire pour les SIG. M. Balestra reconnaît que certains instituts bancaires pourraient s'y intéresser en « parquant » leur argent en espérant faire une affaire dans les 13 ans à venir plutôt que de le transférer à la banque nationale avec un intérêt négatif.

M. Brunier précise que, si Alpiq trouve un investisseur pour la participation financière, cela arrangerait les SIG. En effet, cela renflouerait les caisses d'Alpiq dans lesquelles les SIG ont indirectement investis.

Un député S demande si les auditionnés savent si quelqu'un s'est porté acquéreur.

M. Balestra n'en sait rien mais il lui semble que, de plus en plus, les caisses de pension et les milieux financiers s'intéressent à la production d'énergie renouvelable. Vu le niveau actuel des taux d'intérêt, M. Balestra pense qu'il y aura bien des investisseurs pour confier de l'argent à ces sociétés mais ce sera plutôt le rôle d'un financier et non d'un industriel.

Un député MCG demande si les apprentis, au terme de leur formation, ont l'espoir de faire carrière aux SIG ou s'ils se retrouvent sur le marché de l'emploi.

M. Brunier fait savoir qu'il était lui-même apprenti. Il explique que, de plus en plus, on cherche à faire que les apprentis acquièrent aussi de l'expérience ailleurs qu'aux SIG. Il y a toutefois des personnes qui reviennent aux SIG.

1^{er} débat

Le Président soumet aux voix l'entrée en matière sur le PL 11983 :

Pour :	10 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	–
Abstentions :	2 (1 S, 1 PLR)

L'entrée en matière sur le PL 11983 est acceptée.

Un député S explique son abstention en se référant à la page 3 du projet de loi : « Conformément aux dispositions de la convention d'objectifs, les SIG ont lancé le programme "leviers de performance", qui vise une diminution des charges d'exploitation de 5% d'ici fin 2018 et de 8% d'ici fin 2020 » ; le député considère qu'il s'agit de chiffres conséquents, raison pour laquelle il s'est abstenu.

2^e débat

Le Président lit les articles aux commissaires et les soumet aux éventuelles oppositions :

Art. 1 *Budget d'exploitation*

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

<i>a) total des produits :</i>	<i>1 024 millions de francs</i>
<i>b) total des charges :</i>	<i>978 millions de francs</i>
<i>c) résultat de gestion :</i>	<i>46 millions de francs</i>

Pas d'opposition, **adopté**.

Art. 2 *Budget d'investissement*

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 197 millions de francs, est approuvé.

Pas d'opposition, **adopté**.

3^e débat

Le Président met aux voix le PL 11983 dans son ensemble :

Pour :	10 (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	–
Abstentions :	2 (2 S)

Le PL 11983 est adopté.

Préavis sur la catégorie de débat : III

Annexe :

– *Lettre des SIG du 28 octobre 2016*

Projet de loi (11983)

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2017

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| a) total des produits : | 1 024 millions de francs |
| b) total des charges : | 978 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 46 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 197 millions de francs, est approuvé.

Commission de l'Energie et des SIG
Grand Conseil

Contact Céline Gauderlot
celine.gauderlot@sig-ge.ch

Référence FI / CGT

Genève, le 28 octobre 2016

Réponses aux questions posées lors de la Commission du 21.10.2016 dans le cadre de l'examen du budget 2017 des SIG

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Nous vous prions de trouver, ci-après, les réponses aux questions posées lors de la Commission du 21.10.2016, dans le cadre de l'examen du budget 2017 des SIG.

Question 1 : la Commission souhaite obtenir la réconciliation entre le tableau des contributions aux collectivités publiques, présenté en page 6 du projet de loi, et le graphique sur les redevances présenté par les SIG à la Commission le 21.10.2016.

Le projet de loi présente les principales contributions en faveur des collectivités publiques du Canton (Etat, Ville, Communes) ainsi que l'attribution d'une part du résultat de gestion des SIG à leurs propriétaires, prévue par la convention d'objectifs signée avec les SIG et le projet d'amendement du Conseil d'Etat au PL 11471.

Le graphique présenté par les SIG à la Commission le 21 octobre 2010 :

- Concerne, quant à lui, l'ensemble des redevances et subventions i.e. redevances versées aux collectivités publiques du Canton mais également celles versées à la Confédération (notamment supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables ou «taxe NER», taxe sur les micropolluants) ainsi que diverses subventions (y compris incitations éco21).
- Ne comprend pas l'attribution d'une part du résultat de gestion des SIG à leurs propriétaires dans la mesure où cette attribution prend la forme d'un dividende et n'est donc pas, en tant que tel, reflété dans le budget d'exploitation 2017.

La réconciliation détaillée, hors attribution d'une part du résultat de gestion des SIG à leurs propriétaires, figure en page suivante.

Les bases de calcul des différentes redevances aux collectivités publiques sont détaillées en page 15 des états financiers consolidés des SIG.

(En MCHF)	TOTAL	Etat	Ville	Communes
Redevances pour l'utilisation du domaine public	40	10	13	18
Redevances hydrauliques	7	7	-	-
Fonds énergie des collectivités publiques	4	4	-	-
Redevance pour le financement du réseau secondaire des eaux usées	10	10	-	-
Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	4	4	-	-
Selon projet de loi	65	36	13	18
Taxe NER (Confédération)	41			
Incitations éco21 (particuliers et entreprises)	6			
Autres (*)	9			
Selon présentation SIG du 21.10.2016	122			

(*) : dont 5 MCHF relatifs à la taxe micropolluants pour les eaux usées (Confédération)

Question 2 : la Commission souhaite savoir si les SIG sont engagés dans d'autres contrats d'approvisionnement à long terme que celui mentionné lors de la Commission du 21.10.2016.

En dehors du contrat à long terme, mentionné lors de la séance du 21.10.2016 et qui se termine en 2018, SIG n'est plus engagée que dans un seul contrat à long terme avec un tiers ; il est prévu que ce contrat perdure sur toute la durée du plan d'affaires 2017-2021 mais SIG étudie toutefois l'opportunité d'en sortir avant 2021.

SIG a par ailleurs des engagements contractuels avec trois de ses participations (électricité et gaz) ainsi que quelques contrats à moyen terme plus marginaux (effet peu significatif sur les coûts d'approvisionnement).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, à l'assurance de notre considération distinguée.